

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°147 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 28 janvier au 3 février 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 3 février 2019, au moins 521 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

0. INTRODUCTION 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR 5

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR 6

I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 6

II. FAITS SECURITAIRES 7

III. CONCLUSION 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BANCOBU : *Banque Commerciale du Burundi*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FNL : *Forces Nationale de Libération*

MPS : *Moceniga Pesca Services*

OPC : *Officier de Police Chef*

OPJ : *Police Judiciaire*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 8 personnes tuées dont 5 cadavres, 2 torturées, 6 arrêtées arbitrairement et 2 cas de VBG.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées.

Le phénomène de cadavres qui continue à s'observer dans divers endroits du pays est inquiétant par son nombre croissant.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Des jets de grenade et des actes d'intimidation ont été rapportés dans le pays.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Quatre corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 30 janvier 2019, à la 6^{ème} transversale sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, quatre corps sans vie des hommes non identifiés ont été retrouvés. Selon des sources sur place, ces corps ont été charriés par les eaux de la rivière Rusizi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 28 janvier 2019 indique qu'en date du 27 janvier 2019, dans la soirée, sur la colline et zone Gasunu, comme Giheta, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza tout près de la centrale hydroélectrique de cette même colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures et du sang dans les narines. Selon les mêmes sources, la victime a été tuée ailleurs puis jetée dans cette rivière. Le corps a été enterré le lendemain par des habitants de cette colline.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR

Une personne torturée dans un cachot clandestin en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 26 janvier 2019, sur la colline Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Mathieu, âgé de 28 ans, originaire de la colline de Nyabutare, zone Muyange, commune Nyanza-Lac, a été détenu dans un cachot clandestin de la même zone. Selon des sources sur place, en date du 28 janvier 2019, la victime a été sortie du cachot et tabassée par Mélance, chef de poste de police du commissariat communal en complicité avec le prénommé Augustin, agent du SNR dans les communes Nyanza-Lac, Mabanda et Vugizo et Serges, représentant zonal des jeunes Imbonerakure. Il a été battu parce qu'il n'a pas pu leur donner une rançon exigée à la famille. Après des cris de la population, la victime a été conduite au cachot du commissariat de police de Nyanza-Lac, par ledit chef de poste de police accompagné par un policier et le responsable du SNR, à bord d'une moto dudit agent SNR. La victime est accusée de détournement de 4 millions de fbu appartenant à une association locale de la colline de Nyabutare.

Une personne torturée en commune et province Muyinga

En date du 29 janvier 2019, au quartier Swahili, de la ville de Muyinga, le présumé Yusuf, pompiste à la station service MPS, a été tabassé publiquement par le commissaire provincial de police, OPC 1 Jérôme Ntibibogora, avant de le mettre au cachot pendant 4 heures. Selon des sources sur place, ce commissaire accusait la victime de garder du carburant dans les puits au lieu de le servir aux automobilistes.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR

Trois personnes arrêtées en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 30 janvier 2019, sur la colline Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke, trois membres de la coalition « Amizero y'Abarundi », Jacques Ndayiragije, Alain Sindimwo, âgé de 25 ans, cultivateur et Jonathan Ndikumwenayo, âgé de 23 ans, cultivateur, ont été arrêtés, ligotés par des Imbonerakure et embarqués à bord d'un véhicule du responsable du SNR en province Cibitoke, Venant Miburo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de s'organiser pour rejoindre des groupes armés en RDC. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Trois personnes arrêtées en province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 23 janvier 2019, sur la colline Bukeno, commune Giharo, province Rutana, Nicolas Nduwayo, Jean Ntegakaje et Claude Ntacimpaye, tous membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police à Giharo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir des écrits causant l'insécurité.

1.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 28 janvier 2019, vers 8 heures du matin, Aline, habitant de la colline Nyaruhisha, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke a été tuée à l'aide d'une machette par Jules, son mari, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'être stérile. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par des Imbonerakure de la localité et détenu au cachot de la zone Ndora.

Une personne violée en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 21 janvier 2019, vers 18 heures, sur la colline Gahwazi, zone Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza, une fillette présumée N., âgée de 6 ans, a été violée par Dieudonné, âgé de 28 ans, originaire de la province Muramvya. Selon des sources sur place, la victime se promenait à l'ECOFO Gifurwe I lorsqu'elle a été prise de force par le présumé auteur. Selon les mêmes sources, celui-ci a

été attrapé et détenu au cachot du poste de police de la commune Mpanda tandis que la victime a été transportée à l'hôpital de Mpanda pour des soins médicaux.

Une personne violée en commune et province Rutana

En date du 1^{er} février 2019, au chef-lieu de la commune et province Rutana, E. élève de la 1^{ère} année post fondamental au lycée Rutana a été violée par Jean Pierre Nkwirikiye, Directeur de l'ECOFO Gifunzo qui l'hébergeait chez lui. Selon des sources sur place, le parquet de Rutana a déjà sorti un mandat d'arrêt mais le présumé auteur a pris fuite.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 3 février 2019, sur la colline Rugeregere, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Espérance Manirampa, âgée de 52 ans, cultivatrice, a été tuée par son fils Daniel Sirabahenda. Selon des sources sur place, Espérance était accusée de sorcellerie. Selon les mêmes sources, le présumé auteur s'est rendu lui-même au poste de police de Cibitoke.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kibago, province Makamba

En date du 29 janvier 2019, vers 16 heures, Alice Niyongendako, élève en 1^{ère} année pédagogique au Lycée communal Kigara, sur la colline Nyarutuntu, zone Kiyange, commune Kibago, province Makamba, a été retrouvée pendue sur la charpente de la maison. Selon des sources sur place, un message dont le contenu ne mentionnant pas le motif de suicide adressé à ses parents a été trouvé tout près de son corps. Selon les mêmes sources, les mobiles de ce suicide n'ont pas été connus.

Une personne tuée en commune Giteranyi, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2019 indique qu'en date du 27 janvier 2019, vers 21 heures, sur la colline Kijumbura, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, Zacharie Ndayizeye, propriétaire d'un cabaret, a été battu à mort, à l'aide d'un bâton par son voisin, Pascal Hagabimana. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'entretenir des relations amoureuses avec Jeanine Nsengiyumva, femme du présumé auteur. Selon les mêmes sources, Pascal a trouvé sa femme au cabaret et l'a forcée de rentrer à la maison puis Zacharie, propriétaire du cabaret l'a conseillé de ne pas la violenter. Après, Pascal s'est tourné vers Zacharie et l'a frappé plusieurs coups de bâton sur la tête l'accusant de courtiser sa femme. La victime a été évacuée par ses clients vers le CDS Masaka où il a rendu l'âme, la même nuit. Le présumé auteur a été arrêté par ses voisins qui l'ont remis à la police le lendemain et conduit au cachot zonal de police à Ruzo. Sa femme a été également interpellée pour enquêtes et protection selon la police.

Attaque à la grenade en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 25 janvier 2019, vers 22 heures, à Cewe, commune et province Kirundo, une grenade a été lancée chez

Nkezabahizi, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, aucun dégât humain n'a été enregistré.

Attaque à la grenade en commune et province Kirundo

Dans la nuit du 31 janvier 2019, une grenade a été lancée sur la colline Cewe chez Denis Nsabintore alias Mudasurura, frère de Nkezabahizi membre du parti CNDD-FDD, cible d'attaque par grenade en date du 25 janvier 2019. Selon des sources sur place, l'origine de cette attaque armée est liée au règlement de compte entre frères.

Une grenade lancée en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 26 janvier 2019, vers 21 heures, une grenade a été lancée près du marché de Gifurwe, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza sans faire de dégât humain. Selon des sources sur place, cinq personnes dont un agent de gardiennage de la BANCOBU ont été immédiatement arrêtées. Seul ce dernier est resté détenu tandis que les quatre autres ont été relâchés par après. Les auteurs et le motif de cette attaque restent inconnus.

Des entraînements paramilitaires en commune Bugenyuzi, province Karuzi.

En date du 1^{er} février 2019, vers 9 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, 50 Imbonerakure de cette colline, commandés par leur chef surnommé Mucopa ont fait un défilé militaire sur le terrain de l'ECOFO Kiranda devant le nommé Muowintore, leur représentant communal et en même temps conseiller social de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, certains Imbonerakure étaient en tenues militaires ou policières. Selon les mêmes sources, après ce défilé, cette autorité a tenu une réunion avec ces Imbonerakure dont le but était d'échanger sur les nouvelles du pays et de se connaître entre les anciens et les nouveaux adhérents membres de la ligue des jeunes ainsi que de leur recommander de ne pas écouter des rumeurs propagées sur des réseaux sociaux.

Une personne menacée en commune Musongati, province Rutana

En date du 30 janvier 2019, sur la colline Munywero, zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, Charles, chef de cette colline, a été menacé par le président communal du parti CNDD-FDD lors d'une réunion de sécurité comme quoi il empêche les Imbonerakure qui administrent des coups de bâton aux gens commettant des infractions. Selon des sources sur place, le chef de colline Munywero a empêché les Imbonerakure de battre Félicien qui était accusé d'engrosser sa belle-sœur. Selon les mêmes sources, le chef de cette colline est accusé de s'opposer aux activités de ces jeunes et que s'il le continuait, il sera puni.

Acte d'intimidation en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 22 janvier 2019, une prénommée Madeleine, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et enseignante à l'ECOFO Kirama, commune et province Makamba a été menacée par Bernard

Niyonkuru, Imbonerakure et adjoint du chef de colline Kirama qu'elle pouvait être mutée ou chassée de cet établissement. Selon des sources sur place, cela s'est passé à cette école après que Madeleine ait chassé tous les élèves ne portant pas d'uniformes et n'ayant pas de boîtes mathématiques. Les mêmes sources ajoutent que le fils de Bernard était parmi les élèves chassés.

Menaces et actes d'intimidations en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 janvier 2019 indique qu'en date du 26 janvier 2019, dans un cabaret appelé « chez maman Gigi », au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, Jean Simon Manishaka, propriétaire du même cabaret a été menacé et malmené par Rénovat Hakizimana, représentant du parti CNDD-FDD et l'OPJ de poste de la commune Bukemba Patrice Ntibashirinzigu. Selon des sources sur place, ce représentant du parti CNDD-FDD a dit que ce cabaret est fréquenté par des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et des gens pro-colonisateurs ainsi que des gens pro-associations dont les leaders ont fui et qu'il va suivre de près ce cabaret. Selon les mêmes sources, ce représentant du parti est revenu pendant la nuit, avec quatre Imbonerakure dont Dieudonné, Fiacre surnommé Muyige, Ferdinand surnommé Wamission, le surnommé Bébé et Désiré, chauffeur de véhicule de type benne de la commune et ont bu mais ils n'ont pas payé. En outre, ils lui ont dit qu'ils le tueront s'il passe à Muzye le soir et son cabaret sera fermé.

Contributions forcées en commune Makebuko province Gitega

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 février 2019, les enseignants de la commune Makebuko, province Gitega se plaignent d'une contribution de 1000 fbu par fonctionnaire et 500 fbu par ménage d'un cultivateur exigée par l'administrateur communal, Cyprien Nibitegeka, pour accueillir le Président de la République Pierre Nkurunziza, le 5 février 2019. Selon des sources sur place, cette contribution va servir pour acheter une vache et une vingtaine de paniers de vivres pour donner au Président lors des festivités du 27^{ème} anniversaire de la Charte de l'Unité nationale. Selon les mêmes sources, cette contribution s'ajoute à celle des élections de 2020 dont 2000 fbu par ménage, une somme retenue à la source chaque mois par fonctionnaire et 1000 fbu par personne en âge de voter.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des cas de VBG ont été rapportés dans certaines contrées du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.